

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET

Procurations : Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Patrick MOUSSLER à Gérard BALDISSERA

Membres absents excusés : Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Patrick MOUSSLER, Michel MARLIOT, Louisa BENZAID

Membres absents : Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Brigitte ZERRES

**Point info n°1 – Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Convocation expédiée et affichée le : 5 juillet 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 0
33	23	5	pour : 0 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2017 (point n°4) donnant délégation au Maire,

M. le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a décidé,

Par décision n°2019/D020 :

Article 1 : Annulation de la décision n°19/2019 du 14 mai 2019, suite à une erreur de date dans la tranche obligatoire à taux fixe, soit jusqu'au **01/08/2034 et non le 01/07/2034**, concernant le contrat de prêt avec la Banque Postale.

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt.

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 500 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 500 000,00 EUR
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 05/07/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 1,07 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité mensuelle
Mode d'amortissement	: constant
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat de prêt
-------------------------	--

Article 3 : Monsieur le Maire décide de signer le contrat de prêt avec la Banque Postale.

Article 4 : Monsieur le Maire pourra procéder sans autre décision aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de prêt de la Banque Postale.

Par décisions n°2019/D021 et n°2019/D022

- de solliciter la Région Grand Est ainsi que le Conseil Départemental de la Moselle, pour une subvention au titre du dispositif de soutien aux manifestations, concernant le Festival de l'Ecologie et de la Nature pour l'année 2019, pour un montant prévisionnel s'élevant comme suit :

Actions	Montant HT	Montant TTC
Festival de l'Ecologie et de la Nature 2019	57 500 €	69 000 €

- de déposer les dossiers de demandes de subventions et de signer tous les documents y afférents.

Par décision n°2019/D023 :

La ville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne les contrats de prêts suivants :

Contrat n°	Date signature	Capitaux Restant Dû (en €)	Durée résiduelle (en années)	Type de taux actuel	Prochaine Echéance	ICNE (en €)	Indemnités contractuelles (en €)
9263004	05/08/2013	336 356.17	9.24	Livret A + 1.5	05/08/2019	1 177.25	3 363.56
9337703	30/12/2013	545 249.47	14.65	Livret A + 1.6	30/06/2019		5 452.49

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY
Séance du 11 juillet 2019

16L03032	25/03/2016	837 500.00	16.88	Euribor 3 mois flooré + 2.5	25/06/2019	348.96	41 875.00
TOTAL		1 719 105.64				1 526.21	50 691.05

Afin de profiter des opportunités du marché financier, il est décidé de procéder en accord avec la Caisse d'Épargne et par dérogation aux dispositions contractuelles au remboursement anticipé et au refinancement par compactage de ces prêts dans les conditions financières énoncées à l'article 2.

Article 2 :

Afin de donner à la ville de Woippy plus de souplesse dans la gestion de sa dette, ils seront transformés en un seul et même contrat de prêt ; ce nouveau contrat annule et remplace les 3 contrats ci-dessus en date du 30/06/2019.

A partir de cette date les conditions du nouveau contrat compacté s'appliquent et son montant sera de 1 771 322.90 € y compris les Intérêts Courus Non Echus et les indemnités contractuelles qui y sont capitalisés.

Article 3 :

De figer dès à présent les conditions de consolidation de cet encours compacté selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 1 771 322.90 €

Date d'effet : 30/06/2019

Première échéance : 30/09/2019

Durée : 15 ans

Amortissement : constant

Taux d'intérêt : Taux fixe de 1.34 %

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 1 500.00 €

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le CMS.

Article 4 :

Monsieur le Maire ou les adjoints délégués pourront procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de prêt de la Caisse d'Épargne.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 12 juillet 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190712-DCMinfo1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Publication : 16/07/2019



Cédric GOUTH